

Rapport D'orientation Budgétaire 2023

Sommaire

1. Introduction –ce que dit la loi
2. Contexte économique national
3. Contexte économique et politique de la collectivité
4. Le budget de la collectivité
 - a. Généralité
 - b. Le fonctionnement
 - c. L'investissement
 - d. L'endettement
5. Conclusion 2022 et Retour d'Expérience pour 2023
6. Proposition 2023 : Fonctionnement
 - a. L'organigramme fonctionnel
 - b. Les dépenses à caractère générale
 - c. Autre charge de gestion courante
7. Proposition 2023 : Investissement
 - a. Les projets d'investissement
 - b. Les recettes d'investissement
 - c. Projection 2024 / 2025 / 2026

1. Introduction – Ce qui dit la loi

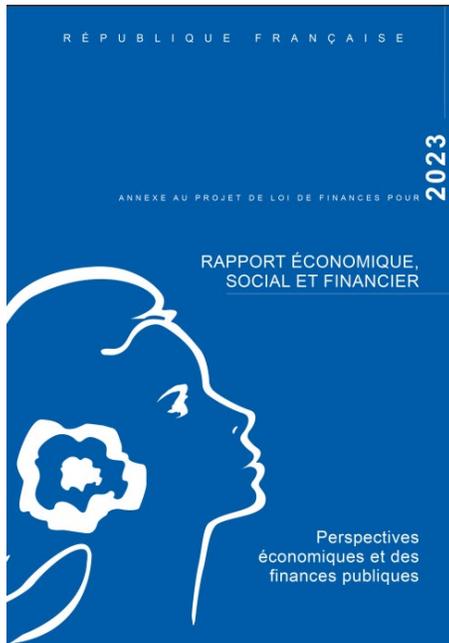
L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus



2. Contexte économique national

*Synthèse basée sur le rapport économique, social et financier 2023 (annexe au projet de loi finance)
Direction général du trésor*

2. Contexte économique national

Depuis la crise sanitaire de 2019, la France a connu un effondrement de sa croissance à hauteur de -7,8%.

En 2021-2022, un sursaut impressionnant dû à la reprise des activités a permis au pays de rebondir avec une augmentation de sa croissance de +6,8% et +2,2% en 2022.

Néanmoins, les pénuries d'approvisionnement des entreprises dû à une reprise brutale de l'activité et l'inflation grandissante du coût des matières premières et de l'énergie ne permettront pas de maintenir cette croissance en 2023.

Ainsi, l'évolution de la croissance française plafonnera à +1% qui se retrouvera légèrement au dessus des indicateurs avant Covid.

L'inflation de 2022 à +5,3% ne baisse que très légèrement pour 2023 (+4,2%)

Malgré le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement (baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression progressive de la taxe d'habitation, chèque énergie...), le coût de la vie en France restera donc élevé en comparaison de « l'avant crise sanitaire. » Pour l'année 2023, le gouvernement annonce tout de même un pouvoir d'achat légèrement en hausse à 0,9%.

En 2023, le gouvernement annonce également la poursuite de ses efforts économiques. Ainsi le remboursement de la dette publique devrait baisser de 111,5% à 111,2% du PIB. Soit pour 2023, une dette avoisinante les **2 900 Milliards d'euros**.

2. Contexte économique national : Une équation à l'inconnue pour 2023

Pour les années 2022-2023, la guerre en Ukraine vient assombrir d'avantage l'horizon économique français, notamment au travers des coûts des matières premières et de l'énergie de plus en plus élevés.

Les dépenses de fonctionnement de l'état et des collectivités en la matière devront donc être maîtrisées malgré cette hausse des prix.

De plus, durant la crise sanitaire et économique, le gouvernement a mis en place des mesures d'urgence visant à protéger les entreprises les plus faibles ainsi que les ménages français. Ces mesures viennent ainsi dégrader davantage la stabilité économique du pays.

En 2020 : 71 Md€ dépensé

En 2021 : 62 Md€ dépensé

En 2022 : 49 Md€ de dépense estimée

Malgré l'instabilité énergétique et financière, la transition écologique et énergétique demeure la priorité numéro une pour le gouvernement. Le but étant de dépendre le moins possible des énergies importées.

3. Contexte économique et politique de la collectivité

En 2022, la collectivité aura eu des difficultés à porter ses projets d'investissement. Son budget de fonctionnement a été ménagé pour coller à la politique du « au cas où ».

Le contexte politique de la majorité ayant également été bousculé, l'état d'esprit général n'était pas favorable à la restructuration des services ou au développement du territoire.

D'autres paramètres, indépendants de la collectivité, auront été néfastes à la mise en œuvre d'actions nouvelles et audacieuses :

- Stagnation ou baisse des diverses dotations ces 10 dernières années.
- Baisse du nombre de contrats aidés accordés par l'état
- Mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Participation de la commune a de nombreux projets portés avec la CAPH mais qui n'auront pas aboutis ou qui auront coûté (financièrement et humainement) à la collectivité, sans résultat final (PIA, Concours universitaires, politique de la ville, cité éducative)
- La crise du covid, qui a éloignée des habitants
- L'augmentation du prix de l'énergie qui impactera la commune d'ici Avril 2023

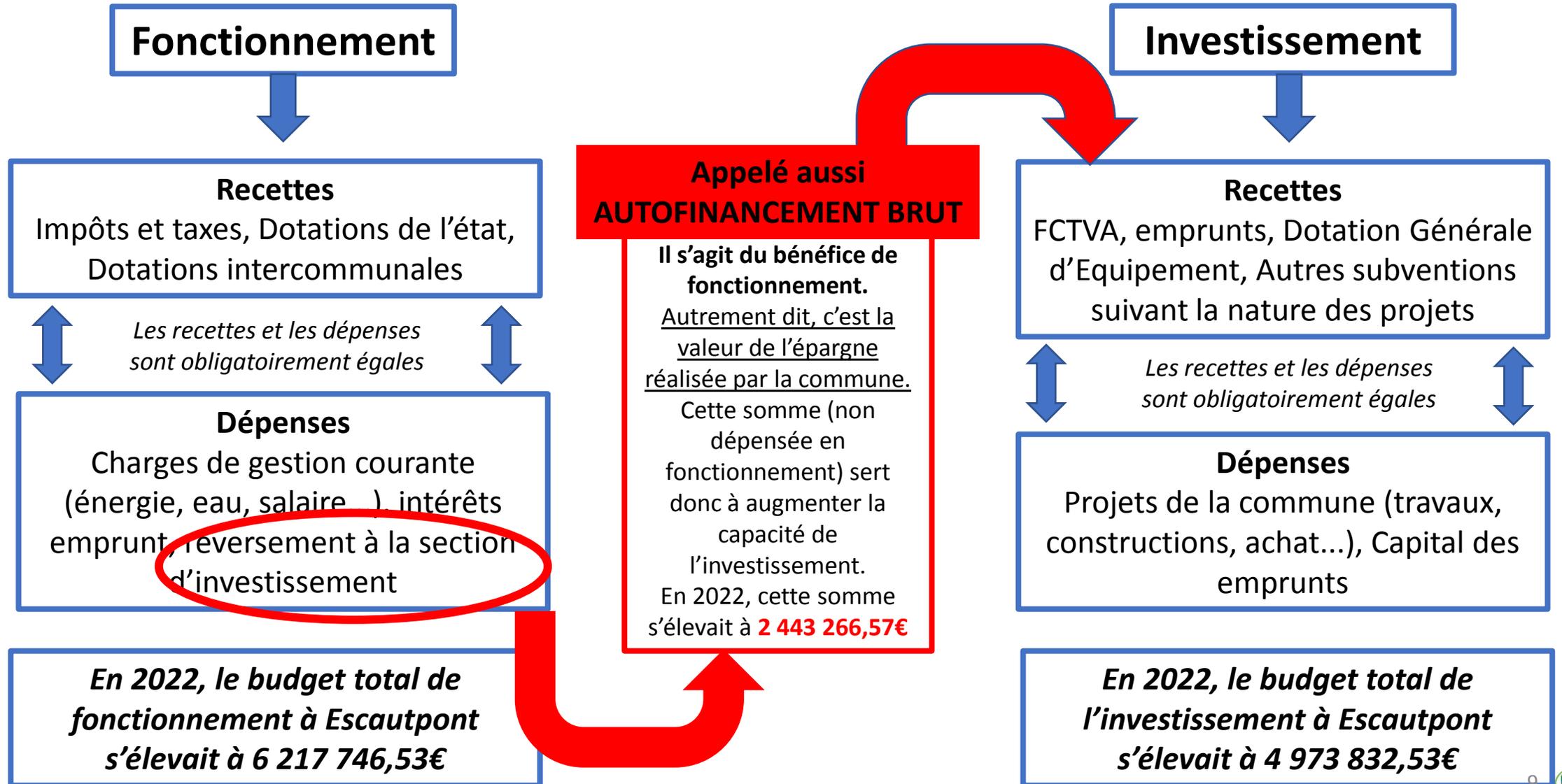
Néanmoins, malgré ces paramètres, la fiscalité de la collectivité est demeurée saine et fiable. Notre autofinancement restera pratiquement intacte cette année, et pourra même atteindre les 3 millions d'euros :

Ce qui laisse à penser que 2023 pourra devenir une année de mise en application des projets d'investissement.

4. Le budget de la collectivité

a. Généralité

4. Le budget de la collectivité - a.généralité



4. Le budget de la collectivité

b. Fonctionnement

Principales recettes et dépenses de fonctionnement 2021/2022

PRINCIPALES RECETTES FONCTIONNEMENT

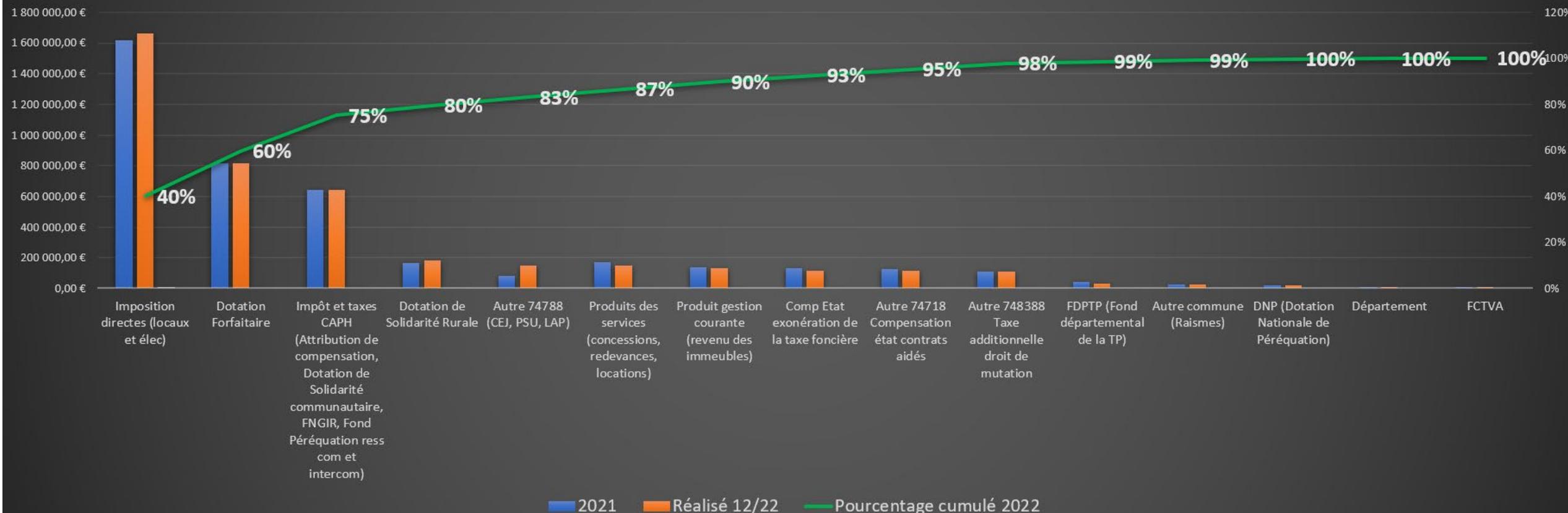
	2021	Prévisionnel 2022	Réalisé 12/22	Tendance
Impôt et taxes CAPH (Attribution de compensation, Dotation de Solidarité communautaire, FNGIR, Fond Péréquation ress com et intercom)	638 899,49€ <i>Att comp : 208 371,49€ DSC : 338 175€ FNGIR : 4708€ FPIC : 87 645€</i>	644 839,00€ <i>Att comp : 208 371,00€ DSC : 351 560€ FNGIR : 4708€ FPIC : 80 200€</i>	644 020,49€ <i>Att comp : 208 371,49€ DSC : 351 560€ FNGIR : 3920€ FPIC : 80 169€</i>	↑
Dotation Forfaitaire	813 891€	816 872€	816 872€	↑
Imposition directes (locaux et élec)	1 616 084,47€	1 638 436,97€	1 661 436,97€	↑
Dotation de Solidarité Rurale	167 471€	179 724€	179 724€	↑
DNP (Dotation Nationale de Péréquation)	20 043€	20 290€	20 290€	↑
FCTVA	470,08€	4 055€	4 054,80€	↑
Autre 74718 compensation contrat aidé Autre 74788 CAF CEJ Autre 748388 Tx add droit mutation	123 810,98€ 81 373,80€ 106 251,07€	105 000€ 145 000€ 106 251,07€	112 100,95€ 148 038,58€ 106 251,07€	↑
Département	5 472€	10 800€	10 800€	↑
Autre commune (Raismes)	26 339,48€	26 470€	23 980,91€	↓
FDPTP (Fond départemental de la TP)	42 548,15€	38 000€	32 081,14€	↓
Comp Etat exonération de la taxe foncière	129 483€	129 483€	114 623€	↑
Produits des services (concessions, redevances, locations)	173 439,69	147 213,84€	146 532€	↓
Produit gestion courante (revenu des immeubles)	134 409,69€	131 500€	131 140,67€	↓
Report de fonctionnement (pour info)		1 939 090,53€	NA	

PRINCIPALES DEPENSES FONCTIONNEMENT

	2021	Prévisionnel 2022	Réalisé 12/22	Tendance
Virement à la section d'investissement		2 443 266,57€	2 443 266,57€	↑
Charges à caractère général (eau, énergie, fourniture, maintenance...)	969 621,99€	1 364 400€	1 052 087,17€	↑
Charge de personnel et frais assimilés	1 551 710,55€	1 687 750€	1 622 929,79€	↑
Autres charges de gestion courante (Subventions aux associations, indemnités, CCAS...)	354 100,60€	572 703,96€	403 460,80€	↑
Charge financière (intérêt et Intérêts réglés et courus non échus)	9 255,52€	13 800€	10 750,98€	↑
Fond de Péréquation ress com et intercom	13 069€	12 500€	12 050€	↓
Dotation aux dépréciations des actifs circulants	975,77€	30 000€	27 163,92€	↑
Opération d'ordre de transfert entre section	63 808,24€	88 540€	86 128,95€	↑

Tendance générale des recettes de la section de fonctionnement 2021/2022 vers 2023

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021/2022



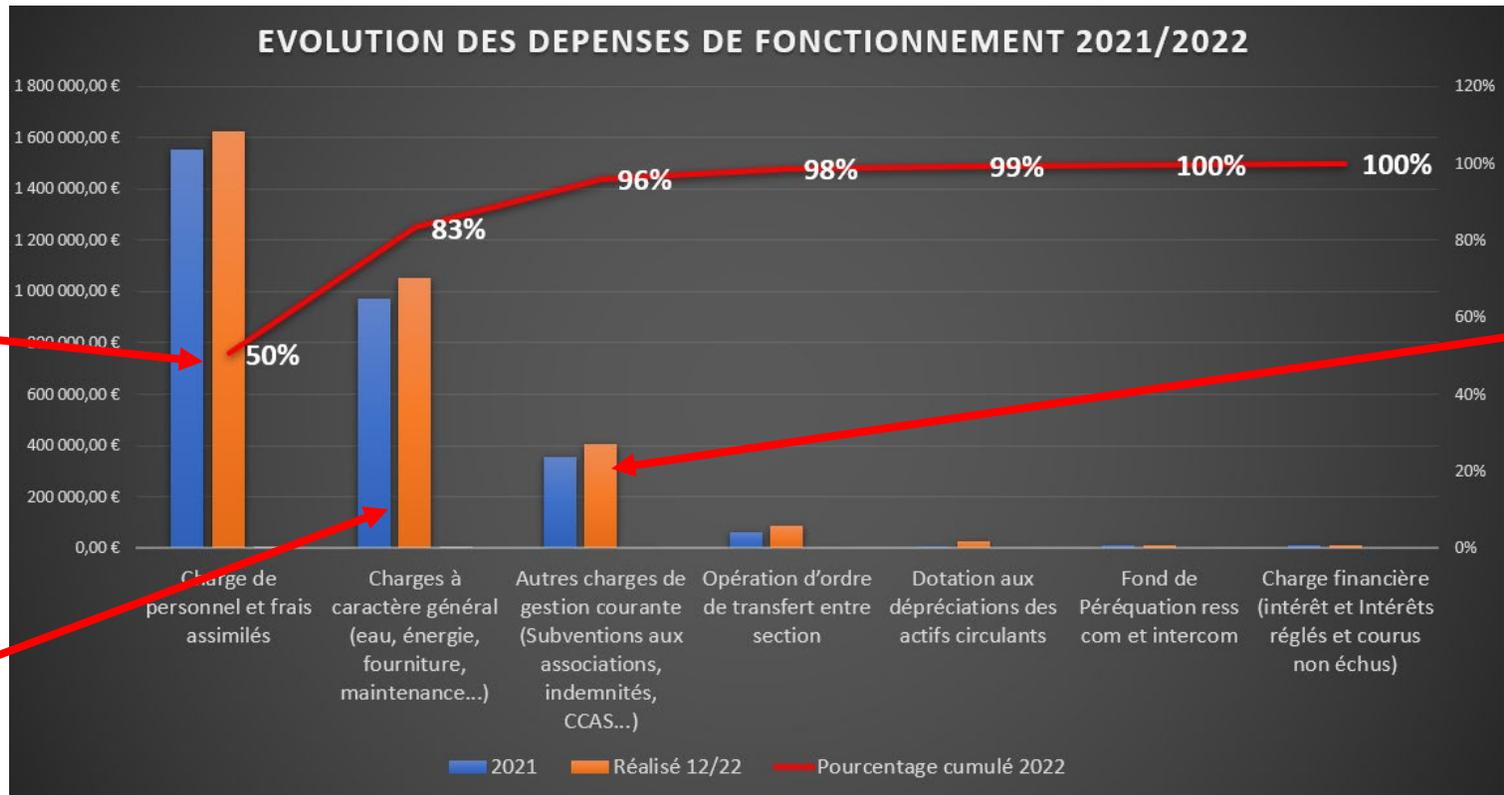
Les impositions directes de la commune ainsi que la dotation forfaitaire de l'état représentent plus de la moitié des recettes

- **Baisse des recettes des produits de service, compensation exonération de la taxe foncière, de la compensation de l'état pour les contrats aidés et de la FDPTP**
- **Augmentation de toutes les autres recettes jusqu'à 99% des recettes**

Tendance générale des dépenses de la section de fonctionnement 2021/2022 vers 2023

Augmentation de 8.4 % par rapport à 2021
principalement due à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique ainsi que de la revalorisation du SMIC pour un total de +5,75% et +1,81% en 2022

Augmentation de 8% par rapport à 2021
principalement due à l'augmentation du coût de l'énergie



Augmentation de 12 % par rapport à 2021
principalement due à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et à l'augmentation du soutien financier associatif

1. La charge de personnel représente 50% des dépenses de fonctionnement de la commune
2. 33% des dépenses sont liées aux charges à caractère général tel que le coût de l'énergie, l'eau et la maintenance des bâtiments publics
3. 13% des dépenses sont liées à la vie associative, aux indemnités de fonctions et au CCAS

Tendance générale de la section de fonctionnement 2021/2022 vers 2023

Recettes		Dépenses	
2021	4 164 276,81€	2021	2 963 405,54€
2022	4 301 334,53€	2022	3 215 921,57€
Delta2021/2022	+ 137 057,72€	Delta 2021/2022	+252 516,03€

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES 12/2022	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES 12/2022
4 301 334,53€	3 215 921,57€

**ESTIMATION DU NON REALISE 2022
TRANSFERABLE EN INVESTISSEMENT 2023**

1 085 412,96 €

4. Le budget de la collectivité

c. L'investissement

CREDITS OUVERTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 ET AVANCEMENT DES PROJETS

	2021	Prévisionnel 2022	Réalisé 12/22	Avancement	Report	
Opération financière (emprunt, bâtiment)	151 192,34€	212 727,53€	65 972,75€	31%	56 835€	
Voirie	23 724€	204 000€	2 894,34€	1,42%	91 000€	
Aménagement Mairie	9 394€	104 500€	1 569,84€	1,50%	25 000€	
Ecole du centre	1 293,42€	51 200€	37 191,57€	72,65%	990€	
Ecole Brunehaut	588 540,78€	413 500€	178 846,11€	43,25%	115 000€	
Immeubles communaux (travaux internes)	4 685,50€	62 500€	15 892,83€	25,43%	0€	Projet qui a coûté moins que prévu
Terrain de football	0€	76 500€	4 300,30€	5,62%	8 000€	
Salle de Sport	3 909,67€	151 000€	4 118,40€	2,73%	20 000€	
Maison de la culture	0€	15 000€	7 879,20€	52,53%	0€	Projet réalisé comme prévu
Salle polyvalente	0€	23 000€	1 104€	4,8%	1 800€	
Plateau sportif	0€	65 000€	53 505,62€	82,32%	0€	
Eclairage public	16 567,97€	40 000€	16 866,07€	42,17%	12 000€	
Marche chauffage	19 992,50€	37 000€	22 026,14€	59,53%	13 000€	Projet débuté tardivement et trop provisionné
Nouveaux ateliers municipaux	6 329,96€	65 700€	15 489€	23,58%	0€	
Rue Wagret	37 080€	1 270 920€	839 153,13€	66,03%	431 766€	
Eglise		100 000€		0%	7000€	
Cimetière		15 000€		0%	5 000€	
Etang cité Thiers		110 000€		0%	25 000€	Projet trop provisionné
Rue du Lutteau		25 000€		0%	25 000€	
Etude Maison de santé pluridisciplinaire		10 000€		0%	10 000€	
Aménagement Parc Municipal	27 787,56€	33 000€	19 003,42€	57,59%	0€	
Centre aéré	0€	1 288 500€	11 908,18€	0,92%	0€	

Dépenses d'investissement 2021/2022 abandonnées ou provisionnées sans action

	Reste à réaliser (lancé seulement en Novembre et Décembre 2022)	Prévisionnel initial 2022
Place Salengro et rue H Durre	<i>Néant</i>	25 500€
Immeuble médical rue ch latour	<i>Néant</i>	118 000€
Vidéoprotection	<i>Néant</i>	125 000€
Rue Jules Demarez	<i>Néant</i>	15 000€
Halte garderie	<i>Néant</i>	15 000€
Maison des associations	<i>Néant</i>	10 000€
Foyer des jeunes	<i>Néant</i>	15 000€
Acquisition de terrains	<i>Néant</i>	219 000€

En 2022, 8 projets d'investissement n'ont pas aboutis, 2 ont été trop provisionnés et 7 projets ont été débutés tardivement avec une provision trop importante.

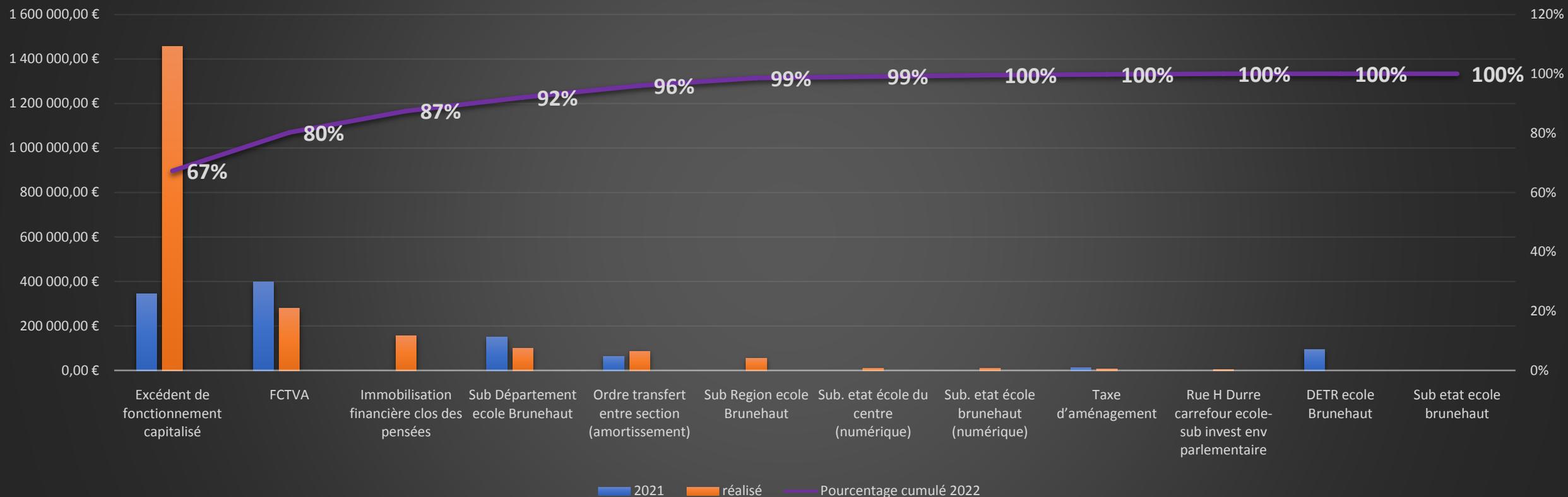
En dehors du projet centre aéré, où la rénovation prévue nous a été déconseillée par les experts, tous les autres projets n'ont pas pu être menés en parti à cause du **sous-effectif en personnel que subit la collectivité.**

Recettes d'investissement réalisé 2022

	2021	2022	réalisé	Report
Ordre transfert entre section (amortissement)	63 808,24€	88 540€	86 128,95€	0€
FCTVA	397 948,45€	279 865€	279 864,83€	0€
Taxe d'aménagement	11 788,98€	11 000€	6 571,89€	0€
Excédent de fonctionnement capitalisé	344 809,32€	1 455 405,52€	1 455 405,52€	0€
Immobilisation financière clos des pensées	0€	351 653,96€	156 933,34€	0€
Sub. etat école du centre (numérique)	0€	10 097,50€	10 097,50€	0€
Sub. etat école brunehaut (numérique)	0€	10 097,50€	10 097,50€	0€
Sub Region ecole Brunehaut	0€	102 807€	55 732,72€	47 074€
Sub Département ecole Brunehaut	149 575€	0€	98 930€	0€
DETR ecole Brunehaut	92 998,40€	37 201€	0€	37 201€
Sub etat ecole brunehaut env parlementaire	0€	14 250€	0€	14 250€
Rue H Durre carrefour ecole-sub invest env parlementaire	0€	3 000€	3 000€	0€

Recettes d'investissement réalisé 2022

Recettes d'investissement réalisées 2022



L'excédent de fonctionnement de l'année antérieure, autrement dit les économies ou fonds propres de la collectivité financent à 67% les projets d'investissement

- **On remarque une baisse des recettes de la FCTVA et de la subvention départementale pour l'école Brunehaut mais à noter que le premier versement de subvention départementale avait déjà été versée l'année précédente.**
- **Augmentation en revanche des subventions externes de l'état, de la région et du département**

Tendance générale de la section d'investissement 2021/2022

Recettes réalisées		Dépenses réalisées	
2021	892 609,99€	2021	1 145 796,59€
2022	1 985 215,53€	2022	1 319 716,93€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES 2022	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES 12/2022
4 973 382,53€	1 319 716,93€

Crédits prévus et non utilisés 2022

3 653 665,56€

4. Le budget de la collectivité

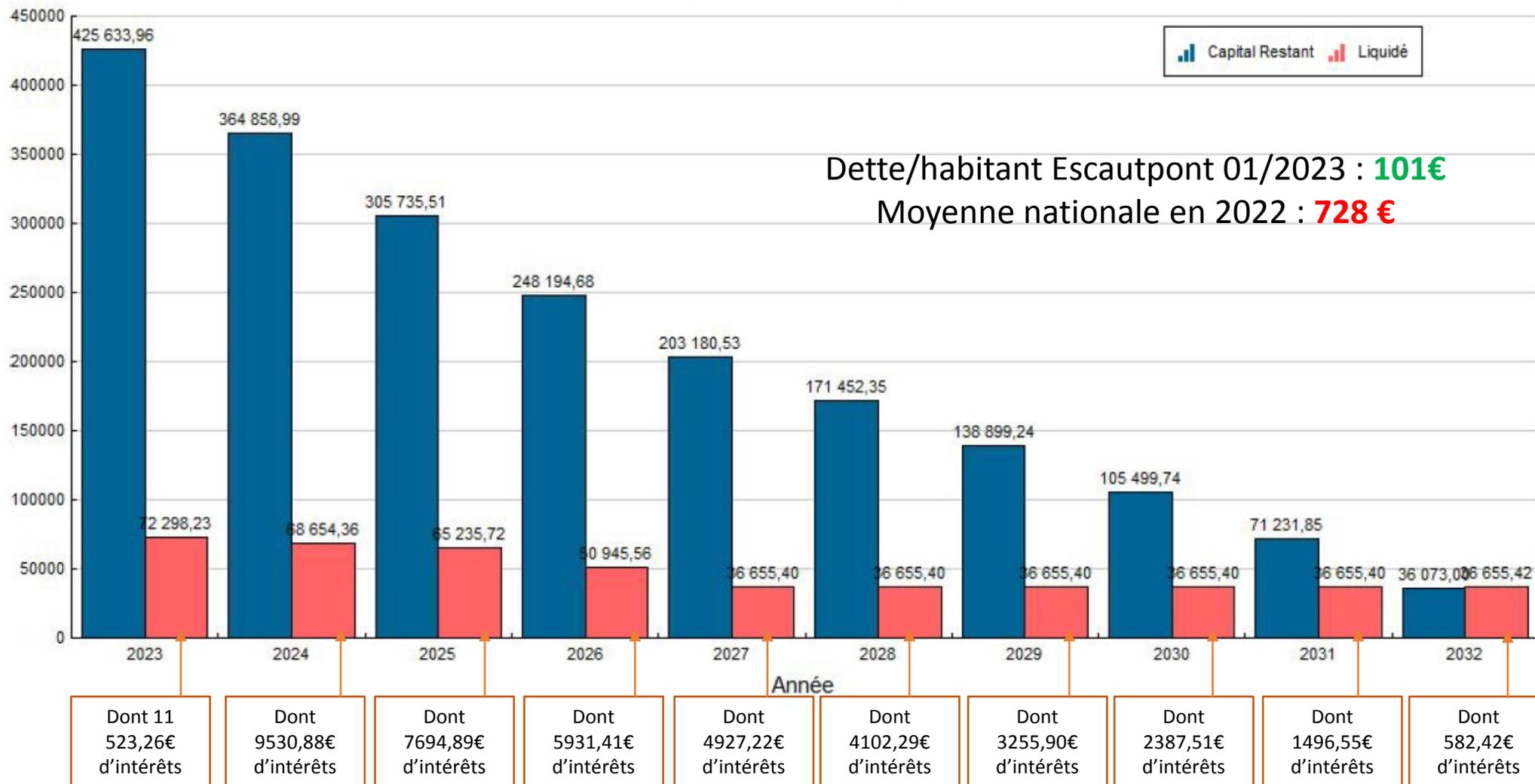
d. L'endettement

d. L'endettement

- La collectivité a eu recours à l'emprunt aux mandats précédents :

Date de début	Objet	Prêteur	Montant	Date de fin	Capital restant dû au 31/12/2022	Intérêt restant dû au 31/12/2022	Capital remboursé en 2022
31/01/2004	Aménagement Carrefour Brunehaut	Caisse Des Dépôts Lille	134 481 €	01/06/2024	10 086,26 €	394,89€	6 724,04€
31/02/2006	Financement investissements 2006	Société générale Arras	400 000€	05/04/2026	93 293,53€	6 737,59€	24 482,14€
01/08/2012	Construction salle polyvalente	Caisse Des Dépôts Lille	600 000€	01/11/2032	322 254,17€	44 299,85€	29 306,60€

Situation Pluriannuelle des emprunts



En comparaison des autres villes de même strate, Escautpont est une ville très peu endettée et ses liquidités seront remboursées d'ici l'année 2032

5. Conclusion 2022 et Retour d'Expérience pour 2023

Comme l'aura démontrée l'analyse, cette année 2022 aura été très sécurisée d'un point de vue budgétaire. Aucune surprise de dépense n'aura été constatée, ce qui est rassurant et en même temps préoccupant :

Escautpont au point mort ?

Nous remarquons clairement que les projets d'investissement ne sont que trop peu menés à terme ou même commencés.

- Ce phénomène s'explique par le manque évident de personnel.

C'est pourquoi en 2023, la collectivité devra étoffer davantage ses services et surtout programmer des projets d'investissement réalisables dans l'année.

Un net changement des habitudes de travail devra être opéré afin de tenir les objectifs qui ont été fixés en début de mandat.

Le leitmotiv devra être le suivant :

Recruter / Prioriser / Réaliser

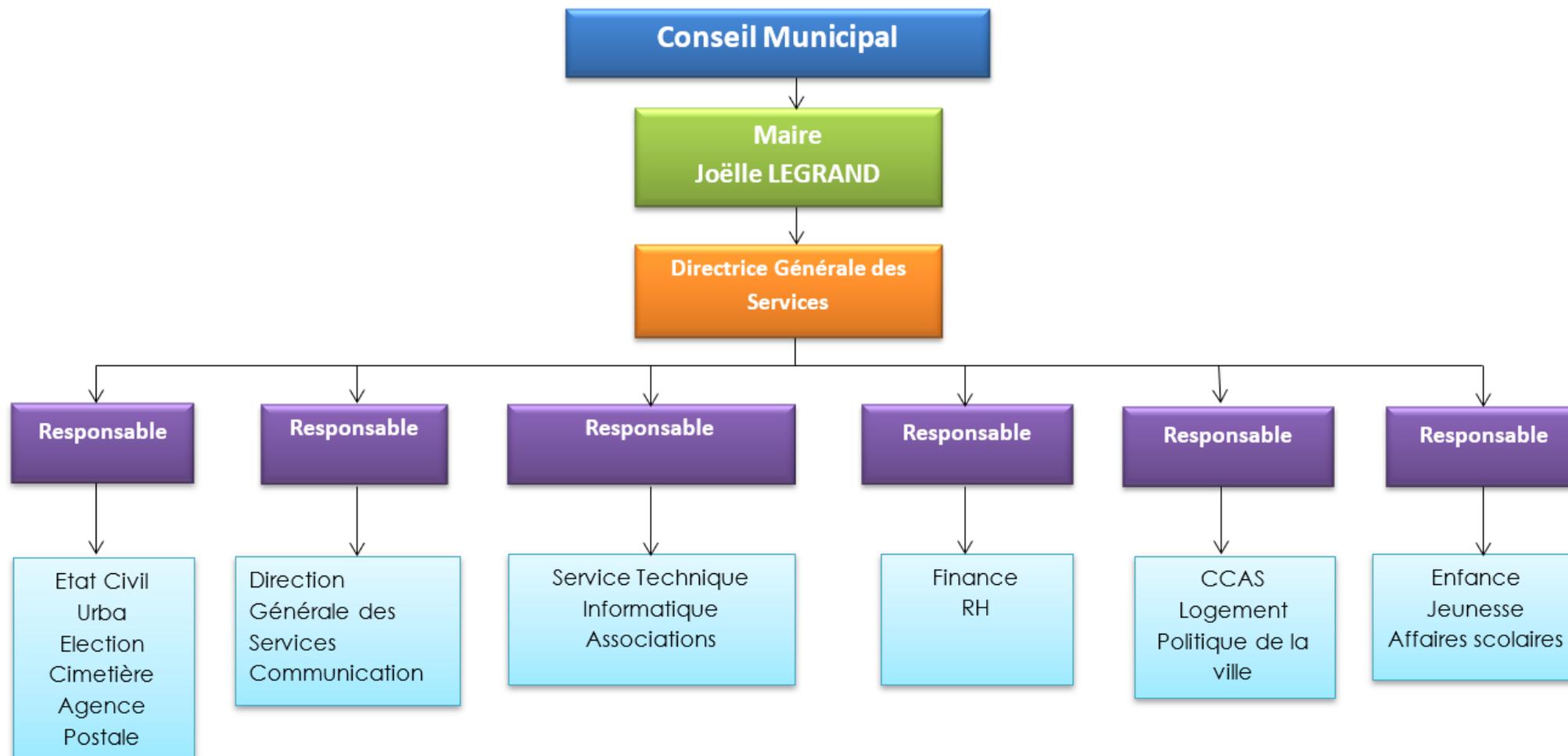
6. Proposition 2023: Fonctionnement

(sur base de recettes de fonctionnement identiques à 2022)

6. Proposition 2023 Fonctionnement

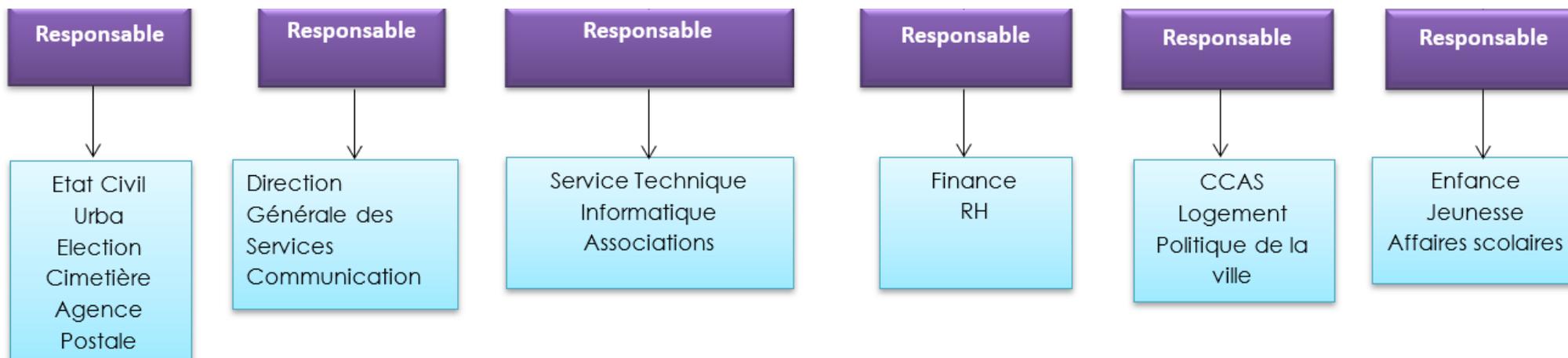
a. L'organigramme fonctionnel

En 2023, il est proposé au conseil municipal d'organiser les services de la collectivité comme il suit :



6. Proposition 2023 Fonctionnement

a. L'organigramme fonctionnel => Recrutement



Afin de respecter ce nouveau mode de fonctionnement, il est demandé au conseil municipal d'augmenter la masse salariale de la collectivité:

- **Service Etat civil, accueil, agence postale et urbanisme : +1 agent**
- **Service direction générale des services : +1 agent**
- **Service finances RH : +2 agent**
- **Service Enfance jeunesse affaires scolaires : +1 agent**

En réalisant ces recrutements, les dépenses pour les frais de personnel seront estimés à 1 950 000€ soit 327 000 € supplémentaire en 2023.

- **Sur ces 5 postes, 2 seront créés de manière permanente tandis que 3 autres accueilleront des contrats à durée déterminée, ce qui permettra au besoin d'ici 2024, de revenir à une masse salariale -3**

➤ *Précision : sur les 5 postes, 2 sont déjà pourvus par des CDD de 1 mois au titre de l'accroissement temporaire d'activité*

6. Proposition 2023 Fonctionnement

b. Les dépenses à caractère général

Afin d'équilibrer cette charge de personnel supplémentaire, il est proposé au conseil municipal de voter en faveur d'une politique d'économie des charges non essentielles à caractère général :

- Economie de papier
- Economie d'énergie
- Vente de biens immobilier (*économie sur assurance et entretien*)

Il sera d'ailleurs proposés au conseil par exemple, d'opter pour un partage des dossiers des conseils municipaux par voie dématérialisée. Aux associations, il sera proposé de baisser légèrement les températures des salles de sports et de minimiser la durée des douches. Une coupure alternative de l'éclairage public pourra également être imaginée ou encore la suppression des bus scolaires le midi de Mars à Septembre.

Pour rappel, le montant des charges à caractère général s'élevait à 1 052 087,17€ en 2022. Nous tenterons donc avec ces mesures de réduire de **150 000 € ces charges**

Le reste à charge à la compensation des rémunérations des agents sera absorbé par le non dépensé de fonctionnement 2022 qui s'élevait à 1 085 412,96 €

En 2023, il sera donc proposé au conseil municipal de conservé 556 733,43 € de l'excédent de fonctionnement dans cette même section afin d'équilibrer d'une part les nouvelles charges de personnel et d'autre part l'augmentation attendue du prix de l'énergie estimée à + 200 000 € pour Escautpont

6. Proposition 2023 Fonctionnement

c. Autre charge de gestion courante

Sur les charges de gestions courantes, la dépense principale se situe au niveau des subventions accordées aux associations. (185 000€)

Nous proposons au conseil municipal d'adopter en 2023 une légère augmentation de ces subventions avec + 40 000 € qui répondront aux nouveaux besoins de fonctionnement des associations, mais aussi aux nouveaux projets qu'elles portent comme par exemple :

- Pour l'office municipal de la culture, des loisirs et des fêtes, l'organisation d'excursions ou de concerts supplémentaires
- Pour le centre de loisir : l'organisation d'excursion supplémentaire ou l'intervention de prestataires supplémentaires dans le domaine de la culture et des sports
- Ou pour l'association CHEN, pour couvrir les frais liés à la nouvelle convention entre l'association et la commune, qui aura pour but d'améliorer le cadre de vie d'Escoutpont

7. Proposition 2023: Investissement

a. Propositions d'investissement 2023

1/2

Description projet	Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Remarques
Achat et Installation de la vidéoprotection	180 000 €	PTS (département) (jusqu'à 50%) FIPD (Etat) ENVP (Région)	Projet prévu en 2022 mais non réalisé Au 31/01/2023 : Marché publié
Rénovation et restructuration de la place Salengro et de la rue Henri Durre	900 000 €	DETR (Etat) (Jusqu'à 30%)	DETR envoyé pour tenir le délai du 6 Février => A valider par le CM
Restauration de l'Eglise Saint Amand	200 000 €	ADBV (département) (jusqu'à 50%)	Réparation vitraux / consolidation structure
Cadre de vie (banc/poubelles/œuvres d'arts urbaines/éclairage)	150 000€	/	Pour améliorer le cadre de vie général avec comme objectif la 3 ^e fleur des villes et villages fleuris
Voiries	600 000 €	/	Pour réparer et améliorer la voirie
Mission d'aide à Maitrise d'Œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	30 000 €	/	AMO pour 2023 avec objectif de construction en 2024
Mission d'aide à Maitrise d'Œuvre pour la rénovation et l'extension de la salle des sports G. Draux	30 000 €	/	AMO pour 2023 avec objectif de construction en 2024
Halte garderie : Travaux d'isolation	40 000 €	ANAH min : 35 % - max : 50%	/
Restructuration Etang cité Thiers	55 000 €	AQUA (Région HDF) FIPN (Etat)	Dépollution de l'étang et agencement du domaine de l'étang
Achat de chalets	20 000 €	/	Pour les fêtes de fin d'année
Ecoles (travaux d'agencement) ou pose Portakabin	40 000 €		Afin de couvrir la nouvelle réglementation du 11 élèves/classe

a. Propositions d'investissement 2023

2/2

Description projet	Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Remarques
Bâtiments publics (salle pol, mairie, foyer, centre A, centre loisir, salle sport, centre tech, cimetièrre, plateau sportif)	120 000 €		Pour l'amélioration des structures publiques tout au long de l'année
Achat balayeuse et aspirateurs Glutton	45 000 €	/	/
Achat Outillage pour service technique + fourniture pour mairie	60 000 €	/	/
Remboursement emprunt	61 000 €	/	/
Terrain de football	46 000 €	/	rénovation des tribunes et réparation des vestiaires
Eclairage public	55 000 €	/	Remplacement de l'éclairage défaillant ou remplacement par led
Marché chauffage	40 000 €	/	Identique à 2022
Rue Jules Demarez	25 000 €	/	Etude de rétrocession des voiries
Aménagement espace public	120 000 €	/	Pour la création de parking ou de zones de promenade et de détente
Aménagement espace public cité minière	30 000 €		Participation de la ville aux aménagements extérieurs suite à rénovation des logements de l'ancienne cité minière

b. Propositions recettes d'investissement 2023

TOTAL ESTIMÉ DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITÉES
2 637 000 €	439 500 €

RESTE À CHARGE COMMUNE
2 197 500 €

Le reste à charge de la commune pourra être absorbé par :

- L'excédentaire de fonctionnement des années antérieures : 2 443 266,57€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé estimé 2022 : 528 679,53 €
 - Le remboursement de la FCTVA estimé : 220 000 €
- Le produit des ventes immobilières et mobilières estimé : 350 000 €

$350\,000\text{ €} + 220\,000\text{ €} = 570\,000\text{ €}$: Reste 1 627 500 € à charge

$2\,443\,266,57\text{ €} - 1\,627\,500\text{ €} = 815\,766,57\text{ €}$ excédentaire

$815\,766,57\text{ €} + 528\,679,53\text{ €} = 1\,344\,446,10\text{ €}$ excédentaire

Total estimé en virement à la section d'investissement (021) en 2024 (soit l'autofinancement estimé :

1 344 446,10€

c. Projection des investissements années 2024 / 2025 / 2026

Ces prochaines années, deux gros projets d'investissement resteront à réaliser :

- La construction d'une maison médicale pluridisciplinaire
- La rénovation et l'extension de la salle des sports

Chacun de ces projets est estimé en dépense à 2 000 000 €

Notre besoin de financement atteindra donc 4 000 000 € minimum

Ce besoin devra être compensé avec nos partenaires financiers (Etat, département, Région, CAPH)

Celui-ci peut déjà être évalué à 2 600 000 €

Le reste à charge potentiel pour la commune s'élèverait donc à **1 400 000 €**

Pour rappel, l'estimation d'autofinancement 2024 est estimée à 1 344 446,10€

Le recours à l'emprunt pourra donc potentiellement être évité si les efforts d'économie sont bien réalisés
cette année



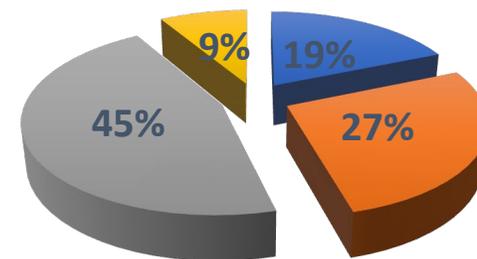
Ville d'Escautpont

Solidaire, Dynamique & Innovante

Budget de fonctionnement 2023 : 7 193 167,39€

Dépenses principales de fonctionnement	BP 2023 voté par le conseil municipal
Charges à caractère général	1 306 050,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 898 600,00 €
Virement à la section d'investissement	3 181 850,77 €
Autres charges de gestion courante	599 666,62 €

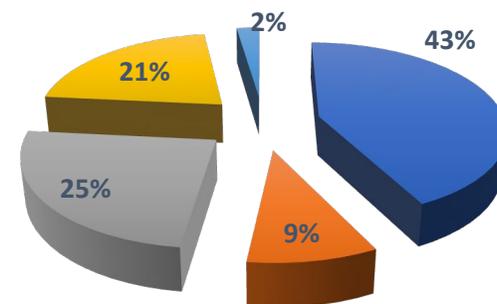
BP 2023 Dépenses de fonctionnement



■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel et frais assimilés
 ■ Virement à la section d'investissement ■ Autres charges de gestion courante

Recette principales de fonctionnement	BP 2023 voté par le conseil municipal
Résultat de fonctionnement reporté	3 011 775,39 €
Impôts et taxes	657 936,00 €
Impositions directes	1 735 820,00 €
Dotations et participations	1 491 363,00 €
Autres produits de gestion courante	164 000,00 €

BP 2023 Recettes de fonctionnement



■ Résultat de fonctionnement reporté ■ Impôts et taxes
 ■ Impositions directes ■ Dotations et participations
 ■ Autres produits de gestion courante

Budget d'investissement 2023 : 4 064 840,00 €

Recettes principales d'investissement	BP 2023 voté par le conseil municipal
Virement de la section de fonctionnement	3 181 850,77 €
Dotations, fonds divers et réserves	119 664,00 €
Subventions d'investissement	465 568,00 €
Autres immobilisations financières / Autre commune	194 914,62 €

BP 2023 Recettes d'investissement

